

**Faculté de médecine****DENT3****Doctorat en science dentaire****Gestion du programme****MDEN** Ecole de médecine dentaire et de stomatologie

Responsable académique : Christian Vanzeveren

Secrétariat administratif : Martine Frère

Tél. 02 764 57 52

E-mail Martine.Frere@md.ucl.ac.be

Contact : Françoise Larose

Tél. 02 764 57 21

E-mail larose@mden.ucl.ac.be

**Conditions d'admission**

L'inscription au doctorat est subordonnée à une autorisation de la Commission du doctorat qui vérifie si le candidat possède les titres requis, évalue son curriculum et juge l'intérêt du projet de recherche présenté.

La Commission du doctorat approuve le choix des promoteurs, désigne un Comité d'encadrement et définit éventuellement un programme de formation complémentaire.

**Demande d'admission**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du secrétariat de l'École.

**Structure générale du programme**

Dissertation dont il est souhaitable qu'elle soit achevée dans un délai n'excédant pas 4 à 5 ans.

**Évaluation**

L'épreuve de confirmation a lieu dans un délai fixé par le comité d'encadrement, maximum 18 mois après l'inscription au doctorat. Elle comprend l'examen de l'état d'avancement du projet de recherche et éventuellement une épreuve sur le programme de formation complémentaire.

Une prolongation de l'épreuve de confirmation pourra être accordée (délai maximal de douze mois).

L'épreuve comporte :

- un examen préliminaire au cours duquel le Jury évaluera le projet de dissertation, communiquera ses observations et fixera les modalités de l'examen final
- un examen final comportant la présentation et la défense publique de la dissertation originale.

Le jury, désigné par le Recteur, comprend au moins cinq membres.